



PROCES VERBAL

Conseil Municipal séance du 26 mai 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h, le Conseil municipal s'est réuni en séance public sur convocation en date du 23 mai 2026, sous la Présidence de M. Jean-Marc BOUREL, Maire ;

Présents : Jean-Marc BOUREL (JMB), Odette PERRET (OP), Maud L'HELGOUALC'H (ML), Pascal SAUVANET-FERRIER (PSF), Christine DEPALLE (CD), Sylvie PONT (SP), Christian-Jacques SAUTRON (CJS).

Absents excusés : Lionel LARIVIERE ayant donné procuration à Odette PERRET, Laura JACQUES ayant donné procuration à Christian-Jacques SAUTRON, Loïck BECHON ayant donné procuration à Pascal SAUVANET FERRIER, Jérôme PARELLADA ayant donné procuration à Christine DEPALLE.

Absent non-excuse : Néant.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

01 -Approbation du Procès Verbal du Conseils Municipaux du 7 et du 28 avril 2026.

02 –Délibération : Désignation du délégué à l'Agence Territoriale Départementale de l'Allier (ATDA)

03. Délibération : Désignation du délégué au Centre de Gestion de l'Allier (CDG).

04. Délibération : Fermeture du poste d'adjointe administrative du secrétariat de mairie.

05. Modification des outils de communication informatique.

06- Délibération: Changement de prestataire de service en téléphonie.

Désignation de la secrétaire de séance. Conformément à l'art. L2121-15 du CGCT, Sylvie PONT est désignée secrétaire sur toute la durée de la séance.

01- Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux du 7 et du 28 avril 2026.

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2026 est soumis au vote pour son approbation ainsi que celui du 28 avril 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux du 7 avril et du 28 avril 2026.



02- Délibération n°026/2026: Désignation du délégué à l'Agence Territoriale Départementale de l'Allier (ATDA).

A la demande de SP, Le Maire rappelle les missions de l'ATDA : support et conseil informatique, formations, protection des données personnelles et cybersécurité, conseil juridique, conseil en commande publique, ingénierie financière, aménagement et projets, urbanisme.

CJS se propose, étant naturellement sensible aux sujets abordés, comme délégué si personne d'autre ne souhaite cette fonction.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Marc BOUREL	x		
Odette PERRET	xx		
Maud L'HELGOUALC'H	x		
Pascal SAUVANET FERRIER	xx		
Christine DEPALLE	xx		
Sylvie PONT	x		
Christian-Jacques SAUTRON	xx		

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / abstention : 2

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la candidature de Christian-Jacques SAUTRON comme délégué à l'ATDA.

03-Délibération n°027/2026 : Désignation du délégué au Centre de Gestion de l'Allier(CDG03)

Le Maire explique le rôle du CDG soutien technique, administratif et légal en matière de carrières et de ressources humaines.



Vu ses connaissances dans le domaine de la gestion des ressources humaines, Sylvie PONT se propose d'occuper ce rôle.

Il est rappelé que même si une personne au sein du Conseil endosse ce rôle, elle peut se faire épauler par d'autres membres.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Marc BOUREL	x		
Odette PERRET	xx		
Maud L'HELGOUALC'H	x		
Pascal SAUVANET FERRIER	xx		
Christine DEPALLE	xx		
Sylvie PONT	x		
Christian-Jacques SAUTRON	xx		

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la candidature de Sylvie PONT comme déléguée au CDG.

04-Délibération 028/2026 : Fermeture du poste d'adjointe administrative du secrétariat de mairie.

Le Maire rappelle que, suite à la procédure pour régulariser le poste de Secrétaire Générale de Mairie au grade de rédacteur, il est maintenant nécessaire de supprimer l'emploi d'adjointe administrative.

PSF rappelle qu'il s'agit simplement d'une régularisation administrative.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Marc BOUREL	x		
Odette PERRET	xx		
Maud L'HELGOUALC'H	x		
Pascal SAUVANET FERRIER	xx		
Christine DEPALLE	xx		



Sylvie PONT	x		
Christian-Jacques SAUTRON	xx		

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la suppression du poste d'adjointe administrative
- **CHARGE** le Maire de transmettre la délibération au CDG.

05- Modification des outils de communication informatiques

Le maire donne la parole à CJS pour l'explication des différentes propositions afin de faciliter l'échange, la sécurisation et la conservation d'informations.

- Courrier papier :

CJS propose la tenue d'un « Registre de courrier entrant » mentionnant date/ expéditeur/objet/suite donnée.

CD demande des précisions quant à la gestion du courrier actuellement. Il est expliqué que le Maire réceptionne et ouvre l'entièreté des courriers reçus et transmet ensuite à la secrétaire ce qu'elle doit gérer (état civil, urbanisme,...) et gère le reste.

PSF propose que le courrier sortant y soit également consigné afin d'assurer une meilleure traçabilité.

- Cette proposition rencontre un avis favorable auprès de tous les membres du Conseil.

- Courrier électronique :

CJS rappelle le système actuel une adresse gmail unique pour la Mairie. Or la Mairie est titulaire du nom de domaine « La Chabanne.fr » ce qui lui donne la possibilité de créer des adresses mails personnalisées « @lachabanne.fr » (**1^{er} intérêt du changement**).

L'adresse mail utilisée actuellement sauve les données sur le Cloud lié à une connexion internet, donc en cas de panne internet plus d'accès aux mails sauvegardés précédemment. Via OVH, la sauvegarde se fait directement sur la



boîte mail et les éléments peuvent donc se consulter quelque soit la situation (**2^e intérêt**).

Les organismes publics alertent de plus en plus sur les cyberattaques, ce nouveau système augmenterait la protection des données de la commune (**3^e intérêt**).

Dans ce système, chaque élu ou conseiller voit les mails officiels de la commune et choisit de les conserver ou non selon ses propres domaines de compétence.

PSF s'interroge sur le danger des stockages qui dépendent des USA.

JMB questionne sur le coût et sur l'accès à tous les mails, CJS lui assure que ce changement n'occasionnera pas de coût supplémentaire et permettra à chacun de tout voir.

ML demande une adresse mail pour la médiathèque afin de gérer plus facilement le quotidien.

SP s'interroge sur la gestion de médiathèque, communal ?

ML et OP expliquent que la médiathèque relève d'une gestion communale avec l'aide de bénévoles et que la Maison Des Loisirs intervient dans le cadre d'animations sporadiques.

OP est interrogée sur la nécessité d'en créer une pour les gîtes. Elle répond par l'affirmative.

JMB interroge CJS sur la possibilité de filtre les publicités, CJS lui répond que cela est tout à fait possible.

JMB souhaite que les infos transmises par l'Association des Maires de France (AMR) soient visibles par tous les conseillers.

SP demande un récapitulatif des nouvelles adresses à créer :

- Une pour la mairie
- Une pour les gîtes communaux
- Une pour la médiathèque

• DISCORD :

CJS propose l'utilisation de Discord pour communiquer plus aisément entre les réunions du Conseil Municipal. Il en explique les avantages (rapide, efficace, sécurisé, simple d'utilisation, conservation facile et recherches facilitées). C'est un outil idéal pour préparer les réunions et un gain de temps non négligeable sur la préparation des commissions.

Plus sécurisé et plus conseillé par les organismes publics que WhatsApp.

CJS se propose d'aider à l'installation.

PSF s'inquiète d'une gestion américaine de la plateforme.



ML et CJS rassure sur des serveurs sécurisés.

- Cette proposition rencontre un avis favorable auprès de tous les membres du Conseil.

06- Délibération: Changement de prestataire de service en téléphonie

CJS expose la situation actuelle de la mairie en matière d'abonnements téléphone/internet :

- 3 abonnements mairie+ gîtes+ bâtiment école : 3 X 57€
- 1 abonnement agence postale : 30€

Suite à une rencontre avec un commercial de la Poste, voici sa proposition :

- 1 abonnement à 54€ pour la Mairie (avec 4G intégré dans la Box de Mairie= gros avantage en cas de panne)
- Pas de changement pour l'agence postale actuellement car dès le passage à la fibre, plus besoin d'une box indépendante, l'agence postale utilisera la Box de la Mairie.
- Plus d'abonnement pour les gîtes mais l'achat de deux routers 4G (+/- 200 euros/pièce) avec carte SIM (passage d'un coût mensuel de 57€ à 12€)
- 4 mois offerts sur l'abonnement de la mairie

Soit une économie annuelle de +/- 1100€.

Chacun souligne le problème de l'installation de la fibre à venir puisqu'aérienne et risque de soucis déjà rencontrés actuellement (vent, arbre tombé, grumier).

CJS informe que le moyen de contourner les soucis liés à la fibre seraient soit l'utilisation de Starlinck soit celle de la 4G.

SP questionne sur les limites du router dans les gîtes. CJS lui répond que cela dépend de la carte SIM choisie.

ML mentionne qu'en zone blanche (comme c'est le cas dans certains villages de la commune), la 4G est illimitée. Elle demande également la possibilité de programmer une réunion publique car beaucoup de questions des citoyens au sujet de la fibre.

JMB propose de contacter Mr Gravier (responsable des collectivités chez Orange) afin d'obtenir plus d'infos à ce sujet.

SP insiste sur la nécessité de contacter des responsables (orange, Département,...) afin de bloquer éventuellement l'installation de la fibre pour éviter de se retrouver coincé dans un système qui ne fonctionnerait pas et entraînerait des frais supplémentaires (sachant qu'il sera considéré par les opérateurs mobiles que la



zone blanche actuelle disparaîtra si la fibre est installée...même si la fibre ne fonctionne pas).

ML revient sur sa demande de réunion publique à ce sujet.

PSF propose d'attendre de disposer de plus d'informations pour programmer une réunion publique.

SP revient sur le sujet du changement d'opérateur au sein de la commune et demande si d'autres opérateurs ont été consultés pour des offres. CJS lui répond par la négative.

PSF souligne l'économie sur le gîte principalement.

SP demande un récapitulatif des changements avant vote.

CJS résume : la mairie garde son contrat Orange pour agence postale (quand fibre suppression du contrat), suppression des contrats Orange pour les gîtes (achat de 2 routers + carte SIM (opérateur de celles-ci à définir selon les tarifs proposés), suppression du contrat Orange de la mairie pour un contrat La Poste.

SP propose la possibilité de souscrire à cela et de faire un bilan dans 6 mois.

CJS souligne la possibilité de résilier au terme d'un an sans souci.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Marc BOUREL	x		
Odette PERRET	xx		
Maud L'HELGOUALC'H	x		
Pascal SAUVANET FERRIER	xx		
Christine DEPALLE	xx		
Sylvie PONT	x		
Christian-Jacques SAUTRON	xx		

Vote : Pour : 11 / Contre : 0 / abstention : 0

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le changement d'opérateur proposé par CJS



Questions Diverses :

- Désignation des référents pour chaque village :

Le Maire refait lecture de la note transmise « Référent Hameau » à la demande de SP car cela a été créé au sein d'une commission et donc méconnu de certains membres du conseil. Le but est d'assurer une transmission des informations importantes des hameaux vers la mairie.

Le Maire propose la répartition suivante et une ébauche de référents :

- Retords/ Ramillard/La Presle/Chaudagne/ Les Ribaudes : JP/CD
- Moulin Voire/ Guillot/ Chambon/ Boissard/ les Feugerolles : LL
- Periasse/ Croix Periasse : CJS
- Aurouer/ Brunard : ML
- Rte de la Loge/ Chambonnière : OP
- Golliard/ Peyrard/ Poncet/ Lallias : SP/LJ

SP ne souhaite pas assumer ce rôle car pas toujours sur place en raison d'obligations professionnelles et se questionne sur la pertinence de placer des élus à ce rôle plutôt que des habitants.

CJS est d'accord avec ces propos car cela impliquerait les citoyens.

JMB propose une réflexion et une interrogation de la population de chaque hameau.

CJS propose que chacun cherche une personne dans son hameau.

CD propose un binôme élu/citoyen.

- Prise en charge des frais d'impression de la plaquette des manifestations estivales :

Le Maire souhaite aborder une nouvelle fois ce sujet car malgré le refus des élus lors du dernier conseil, un accord a été donné aux associations de prendre en charge la totalité des frais d'impression lors de la réunion des associations (80€ HT pour 500 exemplaires).

Plusieurs membres du conseil s'en étonnent.

ML explique qu'elle a annoncé cela lors de cette réunion, en accord avec le Maire qui était présent, puisqu'il en était ainsi les années précédentes et que le budget prévisionnel le permettait.

PSF rappelle que lorsqu'une décision est prise au sein du conseil municipal, il y a lieu pour le maire de la respecter.



CJS s'étonne de n'avoir jamais entendu parler de cela en commission communication. JMB rappelle que la fête patronale est mentionnée dans cette plaquette et qu'il est donc normal que la commune assume ces frais.

SP rappelle qu'il était décidé 50% de prise en charge par la commune et 50% par les associations pour ne pas modifier trop brutalement les habitudes prises par l'ancien conseil municipal.

SP interroge sur le client mentionné sur la facture.

PSF interroge sur la personne qui a signé le devis.

Le maire précise que c'est lui qui a signé le bon à tirer mais que la facture peut être émise autrement.

PSF insiste sur le fait que le problème n'est pas le montant mais le principe en soi.

OP est d'accord sur ce propos.

Le Maire propose alors un 50-50 afin de contenter tout le monde.

CD demande pourquoi la mairie doit assumer 50% alors qu'un seul événement organisé par elle dans la plaquette.

SP rappelle que c'est alors une subvention déguisée donnée aux associations. Aucun souci pour elle de subventionner les associations de la commune mais demande alors plus de transparence dans le discours tenu à ce sujet.

ML explique que vu ligne budgétaire existante dans le budget prévisionnel, le Maire et elle ont pris la décision.

PSF rappelle de s'en tenir à la ligne de conduite décidée pour le budget-> économie.

ML demande la totalité de la prise en charge de la facture comme annoncé aux associations.

Le Maire réitère sa proposition de 50-50 afin de sortir du désaccord à ce sujet.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Marc BOUREL	x		
Odette PERRET	xx		
Maud L'HELGOUALC'H		x	
Pascal SAUVANET FERRIER	xx		
Christine DEPALLE	xx		
Sylvie PONT	x		
Christian-Jacques SAUTRON	xx		

Vote : Pour : 10 / Contre : 1 / abstention : 0



- **Entretien des chemins de randonnée + pot d'accueil :**

OP réexplique le principe: débroussaillage le matin, pic nic amené par chaque participant, débroussaillage après-midi puis clôture de la journée par pot d'accueil des nouveaux arrivants.

ML mentionne que la date du 3 juillet avait été proposée mais, après discussion avec Yolande Vincent, elle conseillait de la faire plus tôt afin que la végétation ne soit pas trop haute.

SP demande la pertinence de cumuler la journée de débroussaillage avec le pot d'accueil ?

CD demande pourquoi pas un pot d'accueil fin d'année civile afin de ne pas pénaliser les nouveaux arrivants du 2^e semestre.

Le maire demande de fixer une date.

ML et SP insiste sur la question d'une date ou deux.

CJS rappelle qu'il était prévu initialement une seule journée et propose un vote dans ce sens.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Marc BOUREL	x		
Odette PERRET	xx		
Maud L'HELGOUALC'H	x		
Pascal SAUVANET FERRIER	xx		
Christine DEPALLE	xx		
Sylvie PONT		x	
Christian-Jacques SAUTRON	xx		

Date décidée le 27 juin.

Le maire propose de voir avec LL et JP pour la liste des chemins à débroussailler. S'en suit une discussion sur ce qui sera pris en charge par la Mairie pour le pot d'accueil.

ML propose un repas.



SP rappelle que vu les finances de la commune, un apéritif serait plus raisonnable et propose que chaque participant qui le souhaite puisse apporter un plat à partager. ML et OP se chargeront de l'organisation de ce pot d'accueil.

- Réunion de vendredi 29 mai à 18h entre les 3 communes de St Clément, Saint-Nicolas –des-Biefs et La Chabanne :

Le Maire explique la volonté de travailler ensemble pour dégager des pistes de mutualisation du matériel et éventuellement du personnel.

Il a été proposé par St Clément un repas avec un food truck après la réunion, pris en charge par les 3 communes pour leurs élus. Le maire a décliné cela faute de budget et les deux autres communes ont proposé d'assumer ces frais à deux.

ML s'étonne de ne pas offrir un repas aux habitants et que les élus puissent en bénéficier.

SP ajoute qu'effectivement cela ne va pas puis propose que chacun paie ses consommations.

PSF est d'accord avec cela. Il insiste sur le fait que vu le nombre de participants à cette réunion de vendredi (+/- 30), elle doit être davantage vue comme une création de liens entre les élus des 3 communes et non comme un lieu de décisions.

- Election sénatoriale :

OP rappelle que le 5 juin aura lieu une élection pour les sénatoriales.

Le Maire dit que traditionnellement les élus sont le maire et le 1^{er} adjoint mais attend la visio du 27 mai 10h à ce sujet afin d'avoir plus de précisions.

- Fleurissement de la commune :

OP et CD vont se charger du fleurissement de la commune mais questionnent le conseil sur le budget alloué à cela.

Il est décidé maximum 185 euros.

ML se propose d'offrir des cosmos.

OP propose de replanter certaines fleurs de la composition destinée à la fête du 8 mai afin de ne pas les perdre.



- **Système de facturation des photocopies pour les associations de la commune :**

CJS s'interroge sur la tenue d'un registre clair pour facturer ensuite à qui de droit.

Le maire explique que c'est noté et facturé chaque année.

- **Organisation d'un cours de méditation dans la salle du bâtiment de l'école :**

CJS interpelle le maire quant à un courrier envoyé par l'association Les Ateliers à propos d'une demande pour organiser un cours hebdomadaire de méditation.

Une réponse avait été donnée par le maire concernant le manque d'assurance pour couvrir ce genre d'organisation.

« Les Ateliers » confirment qu'ils possèdent bien dans leurs statuts la possibilité d'organiser cela et une assurance couvrant ce genre d'événement.

OP questionne quant à la prise en charge des frais de chauffage.

CJS relit le courrier dans lequel les Ateliers déclarent prendre en charge ces frais.

PSF rappelle la nécessité d'envoyer un accord écrit aux Ateliers eux-même et non aux prestataires auxquels les Ateliers auront recours pour assurer les cours, engageant ainsi la responsabilité des Ateliers et les identifiant comme contact de la commune en cas de litige.

SP demande l'organisation à mettre en place pour la remise des clés chaque semaine.

ML propose qu'une boîte à clefs soit utilisée comme pour les bénévoles de la médiathèque mais demande qu'une 2^e boîte à clefs soit mise en place afin de différencier l'accès à la salle et celui de la médiathèque.

PSF mentionne la nécessité de revoir en profondeur le système des clés lors des locations ou prêts des salles diverses via un registre à signer par exemple.

Le Maire lève la séance à 20h25. Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 30 juin 2026 à 18h.

A La Chabanne le 26 mai 2026.

Le Maire,

Le secrétaire de séance.